

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ Rapport

Olivia Dufour

**Le médiateur de l'AMF met en garde contre les arnaques aux cryptoactifs**

### JURISPRUDENCE

Page 6

#### ■ Administratif

Louis Bertier

**Les consuls de Los Angeles à Jérusalem... Droit de la fonction publique et conduite des relations internationales font-ils bon mélange devant le Conseil d'État ? (CE, 27 mars 2019)**

### CULTURE

Page 16

#### ■ Exposition

Nicole Lamothe

**Fêtes et kermesses au temps de Bruegel**

## ACTUALITÉ

### Rapport



## Le médiateur de l'AMF met en garde contre les arnaques aux cryptoactifs <sup>144n0</sup>

Olivia DUFOUR

Marielle Cohen-Branche, médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF), a présenté le 18 avril dernier à la presse son rapport annuel pour l'année 2018. Après avoir marqué le pas en 2017, le nombre de saisines repart à la hausse (+ 6 %). Outre l'apparition de nouvelles escroqueries aux cryptoactifs qui remplacent les diamants et le Forex, le médiateur est essentiellement sollicité en matière d'épargne-salariale et de transfert de PEA.

C'est l'éternelle course du gendarme contre le voleur. Alors que grâce à la loi Sapin qui lui a permis d'interdire la publicité pour le Forex, l'AMF a réussi à endiguer le flot de déconvenues des épargnants séduits par les annonces « devenez trader » – les dossiers en matière de trading spéculatif sur Forex ou options binaires diminuent toujours : 51 en 2018 contre 98 en 2017, le danger s'est déplacé ailleurs. Il y a eu les diamants d'investissement à partir de 2017 et voici que 2018 a vu fleurir les offres de placements en cryptoactifs : 35 dossiers. Les escrocs surfent sur la hausse du Bitcoin en 2017 pour attirer des épargnants novices. Ces investissements sont toujours présentés comme antisystème (l'État et les banques vous volent) et très rentables : de 10 % à... 300 % par mois (prétendent-ils) ! Selon le profilage établi par l'AMF, les victimes sont âgées de 31 à 77 ans, vivent le plus souvent

dans de petites bourgades, sont majoritairement retraités et non cadres. Les pertes vont de 500 à 104 000 euros. Le démarchage se fait par téléphone. Les escrocs n'hésitent pas à créer des espaces personnels sur leurs sites internet pour leurs clients et à verser eux-mêmes des intérêts attractifs pour convaincre leurs victimes d'investir toujours plus. Certains se font passer pour de grandes banques. La fraude est découverte lorsque les personnes tentent de récupérer leurs fonds et la plus-value promise. Les escrocs réclament alors le versement d'une taxe pour procéder soi-disant au transfert des fonds, puis disparaissent dans la nature, sans avoir remboursé quoi que ce soit. « Le traitement de ces dossiers en médiation est évidemment inenvisageable puisqu'il s'agit d'escroqueries de sociétés fantômes et que les fonds sont partis à l'étranger depuis longtemps.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34